

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

SEANCE DU 5 MARS 2015

Le jeudi 5 mars 2015 à 21h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

Présents :

Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Aurore BIBRON, Sandrine RAMBAUD, Carine MOREL

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Miguel CAMUS, Raymond LELIEVRE, Damien COUILLEAUX, Daniel GERAULT, René VAUGEOIS et Stéphane MANCEAU.

Absents excusés : Denis MARCHAND

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

- I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU ET DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 03/02/2015
- II. INTEGRATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL
- III. ATTRIBUTION DE DELEGATIONS
- IV. VOTE COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTIONS 2014
- V. VOTE BUDGETS PRIMITIFS 2015
- VI. TARIFS ALSH VACANCES ET MERCREDIS PERISCOLAIRES
- VII. QUESTIONS DIVERSES



Monsieur Le maire informe les membres du conseil municipal que les comptes administratifs et comptes de gestion 2014 ainsi que les budgets primitifs 2015 ne seront pas votés lors de cette séance car la commune n'a pas en sa possession, à ce jour, les comptes de gestion de la Trésorerie.

I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU ET DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 03/02/2015

II. INTEGRATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Lors de la précédente réunion de conseil, le Maire a informé les conseillers de la démission de Mme Anne MINETTE, conseillère municipale qui n'a pas souhaité siéger suite à la démission de Mme MORIN.

Le conseil municipal souhaite la bienvenue à Loïc JORRE au sein du conseil municipal.

III. ATTRIBUTION DE DELEGATIONS

Le maire propose au conseil d'attribuer la délégation « domaine informatique » à Loïc JORRE, possédant des compétences dans ce domaine, et, qui a donné son accord au préalable.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'attribution de la compétence informatique à L. JORRE.

Dans un second, le maire rappelle que l'indemnité versé à Manuella était de 80 € par mois pour la gestion des salles de la Commune. Aujourd'hui, aucune personne n'a repris la gestion des salles.

Le maire propose d'attribuer la gestion des salles à René VAUGEOIS déjà en charge de la commission des bâtiments communaux et qui accepte cette compétence supplémentaire.

Le maire propose donc de reporter et de scinder l'indemnité de 80 € de Manuella MORIN, de la manière suivante :

- ✚ 50 € pour Loïc JORRE pour la compétence informatique
- ✚ 30 € pour René VAUGEOIS pour la gestion des salles de la Commune

DELIBERATION : Le conseil municipal, à l'unanimité, valide :

- **La délégation de la gestion des salles à René VAUGEOIS**
- Et
- **Le montant des indemnités attribuées respectivement à L. JORRE et R. VAUGEOIS.**

IV. TARIF ALSH

Rappel des faits : la commune peut bénéficier d'aides supplémentaires émanant de la CAF en instaurant :

- ✚ des garderies matin et soir pendant les vacances et mercredis périscolaires
- Et
- ✚ des tarifs à la semaine pour les vacances.

Le maire propose d'instaurer les tarifs suivants :

GARDERIE MATIN OU SOIR		QF< 599	05 cts	
		QF< 600 à 899	10 cts	
Commune et hors commune		QF 900 et +	15 cts	
Tarif ALSH				
	Tarif Commune		Tarif Hors commune	
	½ Journée	Journée	½ Journée	Journée
QF< 599	3,45 €	6,55 €	4,45 €	8,55 €
QF< 600-899	3,90 €	6,80 €	4,90 €	8,80 €
QF 900 et +	4,35 €	7,20 €	5,35 €	9,20 €
ALSH : système forfaitaire inscription à la semaine				
5jrs de présence → 4 jrs ½ facturés				
QF< 599		29,65 €		38,65 €
QF< 600-899		31,10 €		40,10 €
QF 900 et +		33,15 €		42,15 €

Ces tarifs seront effectifs à partir du 13 avril 2015.

Le maire tient à préciser que la mise en place d'un tarif garderie n'engendre pas une augmentation des tarifs de la demi-journée ou journée mais même une possible diminution dans le cas d'une utilisation partielle de ce service. Les anciens tarifs ont été réduits du montant des garderies. Il n'y a donc aucun impact financier défavorable pour les familles.

De plus, la mise en place d'un tarif à la semaine pour les inscriptions aux vacances scolaires permettra une meilleure gestion des moyens matériels et humains.

DELIBERATION : Le conseil municipal, à l'unanimité, valide :

- **La mise en place de la garderie pendant les vacances et les mercredis périscolaires**
- **Les tarifs ALSH proposés ci-dessus par le maire qui seront applicables à compter du 13 avril 2015.**

V. **QUESTIONS DIVERSES**

- **Organisation du marché:** Carine MOREL rappelle que le marché débute le jeudi 19 mars 2015.

Pour information, l'arrivée des commerçants est prévue à partir de 14h00 pour leur installation. MME MOREL précise que leurs véhicules sont imposant et qu'afin que l'installation se réalise en toute sécurité, il serait plus judicieux de les faire accéder au chemin de Traverse par le Lotissement du Muguet. Carine MOREL demande au conseil municipal d'autoriser l'accès le jeudi après-midi de 14h00 à 19h00 aux commerçants du Chemin de Traverse par le Lotissement du Muguet.

DELIBERATION : Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise aux commerçants l'accès du Chemin de Traverse à l'inverse du sens unique mis en place et uniquement pour leur arrivée et leur départ les jours de marché.

Carine MOREL précise que l'intendance a été gérée par René VAUGEOIS. De plus, une banderole de 3m x 7.50 m informant qu'un marchand aura lieu à Commer sera installée à l'entrée du bourg côté Mayenne.

➤ **Epicerie Associative**

Afin que l'épicerie associative puisse voir le jour, l'association Aides et Initiatives Commerçaises a besoin d'un local. Le maire propose donc de mettre à disposition de l'association le local situé 14 bis Rue des Tisserands qui était occupé auparavant par la société STGS et demande au conseil municipal de statuer sur le sujet.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la mise à disposition du local situé 14 Bis Rue des Tisserands à l'association Aides et Initiatives Commerçaises.

Le maire donne la parole à MR Yann BEGUEL, Président de l'Association Aides et Initiatives Commerçaises, pour apporter des informations sur la mise en place d'une épicerie associative à Commer.

Mr Yann BEGUEL annonce que l'épicerie associative ouvrira ses portes entre le 20 et le 30 mars prochain.

Il s'agira d'un partenariat entre les bénévoles de l'association et le magasin 8 à 8 de Martigné-sur-Mayenne qui assurera l'achalandage de l'épicerie. L'épicerie proposera les produits de 1^{ère} nécessité.

Elle sera ouverte le :

✚ Mardi	De 10h00 à 12h00
✚ Vendredi	De 18h00 à 19h00
✚ Dimanche	De 10h00 à 12h00

➤ **Proposition d'achat de garages**

Sandrine RAMBAUD, en charge de la gestion immobilière, présente la proposition d'achat de l'ensemble des garages formulée par écrit par Mr SINGER. Ce dernier propose à la commune d'acquérir l'ensemble des 6 garages pour la somme de 34 000 €.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la vente des 6 garages à MR SINGER pour la somme de 34 000 € net vendeur avec prise en charge par l'acheteur de tous les frais annexes (notaire, expertises...) pouvant venir se greffer à cette vente.

➤ **CCAS**

Le compte administratif 2014 ainsi que le budget primitif ont été votés lors de la réunion du CCAS du 28 février 2015.

Pour information, le BP CCAS 2015 s'équilibre en

✚ recettes et dépenses de fonctionnement à 3 120 €

Et

✚ recettes et dépenses d'investissement à 2 939,23 €

Après présentation de budget du CCAS, le maire soulève un point suite à la démission de Manuella MORIN. Cette dernière avait été nommée membre du CCAS. De plus concernant le CCAS, Miguel CAMUS ayant déjà des fonctions qui lui prennent énormément de temps s'est retiré du CCAS.

Stéphane MANCEAU et L. JORRE proposent leur candidature pour intégrer le CCAS et remplacer les deux personnes sortantes.

DELIBERATION : Le conseil municipal, à l'unanimité, nomme S.MANCEAU et L. JORRE membres du CCAS.

➤ **Prestation nettoyage vitrerie année 2015**

René VAUGEOIS, en charge des bâtiments communaux, informe qu'il a mis en concurrence la SARL La Mayennaise et la société HMS, toutes les deux basées à Mayenne, pour la prestation de nettoyage des vitreries des bâtiments de l'école, de la salle des lilas ainsi que de la mairie.

Les devis pour le nettoyage des vitres, à prestations identiques, s'élèvent respectivement à:

✚ 1 994,47 € TTC pour la SARL LA MAYENNAISE

Et

✚ 1 453,26 € TTC pour la Sté HMS

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la proposition de la société HMS pour un montant de 1 453,26 € TTC et charge le maire de signer le devis s'y rapportant.

- **Réparation tracteur** : Le tracteur de l'atelier est en panne. Un devis de réparation a été établi par la société Poirier Letemplier qui s'élève à 866,87 € TTC
Le conseil souhaite qu'un second devis soit réalisé et charge René VAUGEOIS de cette démarche. La décision sera prise lors d'une prochaine réunion de conseil.
- **Toilettes plan d'eau** : le projet est en cours. Damien COUILLEAUX et Stéphane MANCEAU se chargent de constituer le dossier pour les demandes de subventions.
- **Visite de la commune de Commer**: des élus de la commune des Sept Forges désirent visiter le bourg de Commer le vendredi 6 mars 2015 et souhaitent la présence d'un élu de Commer. Sandrine RAMBAUD se propose d'accompagner les élus de la Commune des sept Forges pour cette visite
- **Conteneur semi-enterré** : Christelle BEAUDOUIN, en charge de la commission déchets, informe le conseil qu'un nouveau système de badge est installé sur le CSE situé au Chevrier, identique aux systèmes installés à Saint-Baudelle. Malheureusement, le système a déjà été cassé.

- **Point à temps** : Miguel CAMUS fait un point sur le groupement de commande de point à temps. Trois entreprises sont actuellement retenues. La notification est prévue semaine prochaine.

➤ **Planning des permanences des élections du 22 et du 29 mars 2015 :**

✚ Permanence 22 mars 2015

8h00 – 10h30	10h30 – 13h00	13h00-15h30	15h30-18h00
Mickaël DELAHAYE	Damien COUILLEAUX	Sandrine RAMBAUD	Denis MARCHAND
Aurore BIBRON	Loïc JORRE	Raymond LELIEVRE	Daniel GERAULT
Carine MOREL	Christelle BEAUDOUIN	René VAUGEOIS	Miguel CAMUS
Josiane COUILLEAUX	Aline LEBRETON	Aline LEBRETON	Christelle BEAUDOUIN

Dépouillement : Aline LEBRETON, Daniel GERAULT, Miguel CAMUS, Christelle BEAUDOUIN, Mickaël DELAHAYE

✚ Permanence 29 mars 2015

08h00 – 10h30	10h30 – 13h00	13h00-15h30	15h30-18h00
Mickaël DELAHAYE	Josiane COUILLEAUX	Sandrine RAMBAUD	Miguel CAMUS
Aline LEBRETON	Aurore BIBRON	René VAUGEOIS	Daniel GERAULT
Stéphane MANCEAU	Damien COUILLEAUX	Raymond VAUGEOIS	Loïc JORRE
Carine MOREL			

Dépouillement : René VAUGEOIS, Raymond LELIEVRE, Loïc JORRE, Stéphane MANCEAU, Mickaël DELAHAYE, Josiane COUILLEAUX

Il est 00h30, la séance est levée